



CONSEIL D'ADMINISTRATION
10 OCTOBRE 2019

Le 10 octobre deux mille dix-neuf, à treize heures, le Conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué le 1^{er} octobre deux mille dix-neuf s'est tenu au Ministère de la culture, salle Claudie-Georges François, sous la Présidence de Monsieur Thierry TUOT.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Monsieur Daniel AUVERLOT représenté par Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, Académie de Créteil ; Madame Marie VILLETTE représentée par Madame Maryline LAPLACE, Directrice Département de l'éducation et du développement artistiques et culturels ; Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur Régional des Affaires Culturelles Ile-de-France ; Madame Sylviane TARSOT-GILLERY, Directrice générale à la Création Artistique représentée par Monsieur Bertrand MUNIN.

Conseil Régional d'Ile-de-France

Métropole du Grand Paris
Madame Danièle PREMEL

Ville de Paris

Ville de Clichy-sous-Bois

Ville de Montfermeil

Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou

Personnalités qualifiées

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC ; Monsieur Thierry TUOT, Président du Conseil d'Administration ;

Représentant du personnel

Monsieur Frank GRIMAUD

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Monsieur Michel CADOT, Préfet de Région, Préfet de Paris, Région Ile-de-France représenté par Monsieur Laurent ROTURIER ; Madame Fadela BENRABIA, Préfète Déléguée à l'Égalité des Chances, Préfecture de la Seine-Saint-Denis : pouvoir à Madame Maryline LAPLACE ;

Ville de Paris

Monsieur Frédéric HOCQUARD, Adjoint au Maire a donné pouvoir à Monsieur Bertrand MUNIN ;

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois : pouvoir à Monsieur Xavier LEMOINE ;

Personnalités qualifiées

Monsieur Serge LASVIGNES représenté par Monsieur Thierry TUOT ;

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS :

Madame Florence PORTELLI, Vice-présidente de la Région Ile-de-France ;

Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis ;

Monsieur Claude CAPILLON, Président de l'EPT Grand Paris Grand Est ;

Monsieur Sylvain LIZON

Madame TROUBLE

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Madame Angélique JUILLET et Madame Flore LUGINBÜHL, Direction des Affaires culturelles, Ville de Paris ; Monsieur Nicolas ROBERT, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ; Madame Laurence MARTIN, Secrétariat général, Ministère de la culture ; Olivier TUR, Direction Régionale des Affaires Culturelles Ile-de-France

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Monsieur Renan BENYAMINA, Madame Nancy ROUSSEAU, Madame Françoise PATRIGEON, Monsieur Pierre QUENEHEN.

- *Présents ou représentés : 9*
- *Pouvoirs : 5*
- *Votants : 14*

La séance est ouverte à 13 h 05 par le Président du Conseil d'Administration, M. Thierry TUOT. Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

*

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 13 juin 2019

Il n'y a ni abstention, ni opposition, le compte-rendu est donc approuvé.

2. Actualité de l'établissement et décisions de la directrice, dont la liste des marchés engagés

Mme Cathy BOUVARD et M. Renan BENYAMINA ont présenté les points suivants ; un échange a eu lieu avec les administrateurs pour chacun de ces sujets :

- Bilan du festival l'été des Ateliers
- Présentation de la programmation saison 2019 - 2020
- Nouvelle organisation : mise en place effective au 1 er septembre
- Point d'information sur le partenariat avec l'école Kourtrajmé
- Bâtiment des Ateliers 2025
- Marchés et décisions du 2^{ème} trimestre
 - **Accord-cadre relatif à la fourniture, la livraison et l'intégration de postes informatiques pour les Ateliers Médicis** : n° MPFCS 02-2019/05 passé en procédure adaptée. Cet accord cadre permettra de pourvoir aux besoins de l'établissement afin de compléter ou renouveler son parc informatique en termes de postes, certains logiciels et de matériels accessoires.
Titulaire Opale. **Montant maximum annuel 29 000 euros HT**. Durée 1 an, reconductible 2 fois. Notifié le 27 juillet 2019
 - **Accord-cadre de prestation de réservations de titres de transport et hébergement en France et à l'étranger pour les Ateliers Médicis** : n° MPFCS 03-2019/06 passé en procédure adaptée. L'accord-cadre porte sur des prestations de voyage (titres de transport et réservations d'hébergements) en France et à l'étranger pour les Ateliers Médicis. Cet accord cadre permettra de pourvoir aux besoins de l'établissement à destination des équipes, des artistes et des participants à ses actions ou des équipes et participants d'actions réalisées par ses partenaires.
Titulaire Agence Vernin. **Montant minimum annuel 10 000 euros HT et montant maximal annuel 44 000 euros HT**. Durée 1 an reconductible 1 fois. Notification le 29 juillet 2019.
 - **Marché relatif au Nettoyage-Entretien de locaux et des espaces extérieurs. Marché n° MPFCS 03-2018/03, avenant N° 1** ayant pour objet d'ajouter :
 - L'entretien des espaces extérieurs côté Dhuys à proximité immédiate du Lieu éphémère, imputable sur la partie forfaitaire,
 - Un second appartement T1 destiné à accueillir des artistes, 161 avenue Gabriel Péri, 93370 Montfermeil, pour un coût de 4 621,46 € HT.
 Titulaire Labrenne Propreté / EDS. Notification le 29 juillet 2019.
- Signature des baux relatifs au logement des artistes
 - **Contrat de location saisonnière** du 01 / 07 / 2019 au 20 / 07 / 2019 au 107 avenue Vauban, 93190 Livry-Gargan pour loger des artistes de l'Été des Ateliers. Bailleur : Cyril Hauchecorne. Loyer de 3 500 euros.

3. Autorisation de passation d'un marché de téléphonie pour un montant supérieur à 90 000 €

Après échanges, les membres du Conseil d'administration ont adopté la délibération autorisant la Directrice à engager, publier le marché et le signer à l'issue de la période de consultation.

Un compte-rendu sera présenté au conseil d'administration.

4. Autorisation de signature d'accords transactionnels

Après échanges, les membres du Conseil d'administration ont adopté la délibération approuvant les trois accords transactionnels et autorisé la Directrice de l'Établissement Public de Coopération Culturelle les Ateliers Médicis à signer les documents afférents.

5. Définition de la grille tarifaire de location et de valorisation des espaces

Après échanges, les membres du Conseil d'administration ont adopté la délibération relative à la grille tarifaire étant entendu que le mécénat ne peut être assorti de contreparties et décidant que ces tarifs seront applicables à compter du 14 octobre 2019.

La séance est levée à 14 h 20 mn.